

EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DE GASCOGNE
ANNEE 2022

Extrait du Rapport Annuel du 28 avril 2023 sur l'exercice 2022.

- **FAITS MARQUANTS**

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la reprise économique depuis la sortie progressive de la crise sanitaire de 2020. Ce contexte plus favorable a été bénéfique aux quatre Activités du Groupe : Bois, Papier, Sacs et Flexible. Elles enregistrent toutes des performances économiques en amélioration malgré leur exposition à la hausse des coûts des Matières Premières, de l'Energie et des Transports. Toutes les équipes commerciales se sont mobilisées dans un contexte général de forte demande pour faire accepter aux clients la répercussion sur les prix de vente de cette inflation.

La forte croissance du chiffre d'affaires (+15% à plus de 460 M€) et la nette progression de l'EBITDA à 54,5 M€ (+70% par rapport à 2021) soit 11,8% du chiffre d'affaires, démontrent ainsi la solidité du modèle économique de Gascogne et la pertinence de la politique d'investissement entreprise depuis 2015.

L'année 2022 a été marquée également par le démarrage du projet d'investissement relatif à l'acquisition d'une nouvelle machine à papier. Le constructeur de la machine (Andritz) a été retenu, le permis de construire a été obtenu et les travaux de construction des bâtiments sur le site de la papeterie vont démarrer d'ici la fin du 1er semestre 2023.

La mise en service de la machine est prévue pour 2025. Cette machine à papier remplacera 3 des 4 machines à papier existantes. Elle permettra d'optimiser les quantités de papier produites en utilisant à plein les capacités de production de pâte du site, d'offrir les meilleures qualités de papier kraft écru, de mieux répondre à la demande des marchés de l'emballage, d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale du site et enfin de réduire les coûts de production. Cela devrait permettre, à terme, une amélioration de la performance et une augmentation significative de l'EBITDA de Gascogne.

Le programme d'investissement est de 300 M€ pour les cinq prochaines années, dont 220 M€ pour le projet de la machine à papier. Comme annoncé par le Groupe en juillet 2022, cet ambitieux programme d'investissement est financé par des crédits d'investissement et une avance remboursable pour un montant total de 175 M€ souscrits auprès d'un pool bancaire, de la Banque Européenne d'Investissement, de BPI France Financement et de la Région Nouvelle Aquitaine et inclut une augmentation de capital à venir d'au moins 10 M€. Le solde sera financé par l'auto-financement.

- **ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE**

- ♦ **Compte de résultat**

en M€	2022	2021
Chiffre d'affaires	460,2	398,9
EBITDA	54,5	32,1
Résultat opérationnel courant	36,0	16,0
Résultat opérationnel	28,5	16,6
Résultat financier	-3,1	-2,8
Résultat avant impôt	25,4	13,8
Résultat net consolidé	22,5	12,9

Avec un chiffre d'affaires qui progresse nettement (+15,4%) à 460,20 M€ en 2022, le Groupe dépasse largement le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire.

Cette belle performance s'accompagne d'une nette progression de l'EBITDA à 54,5 M€ (+69,7%) et du Résultat Opérationnel courant à 36 M€ (+125%) qui a plus que doublé par rapport à 2021.

Le Résultat Opérationnel à 28,5 M€ intègre ponctuellement diverses charges non courantes pour 7,5 M€.

Le Résultat Net de l'ensemble consolidé s'établit à 22,5 M€ soit une progression de +74 % par rapport à 2021.

- ♦ **Situation financière**

Bilan	2022	2021
Capitaux propres (M€)	184,8	158,0
Capitaux propres par actions (€)	7,6	6,5
Endettement net (M€)	105,7	97,7
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	104,2	94,3

Tableaux de flux	2022	2021
-------------------------	-------------	-------------

Flux de trésorerie opérationnels (M€)	38,3	34,6
Flux de trésorerie d'investissement (M€)	-46,2	-25,0
Flux de trésorerie de financement (M€)	11,0	-18,1
Variation de trésorerie (M€)	3,1	-8,5

Les **flux opérationnels** augmentent légèrement (+ 3,7 M€) à 38,3 M€ du fait de la hausse de l'EBITDA, atténuée par la hausse du Besoin en Fonds de Roulement.

Les **flux d'investissement** sont en forte progression de plus de 20 M€ en lien avec le démarrage du projet d'investissement relatif à l'acquisition de la nouvelle machine à papier.

Les **flux de financement** s'élèvent à 11 M€ comprenant la mise en place de nouveaux prêts pour 25 M€, des remboursements d'emprunts pour 21,9 M€ et une plus grande utilisation de la ligne d'affacturage pour 7,3 M€ en lien avec la hausse du chiffre d'affaires.

La **variation de trésorerie** est positive à 3,1 M€. La trésorerie disponible s'élève à 32,7 M€.

L'**endettement net** augmente de 8,0 M€ sur l'exercice (57% des capitaux propres).

• RESULTAT PAR ACTIVITE

en M€	Activité Bois		Activité Papier		Activité Sacs		Activité Flexible	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	46,0	40,9	133,3	124,7	143,0	121,5	137,9	111,7
EBITDA	5,2	0,7	16,8	7,1	15,0	13,3	16,2	10,0
Résultat opérationnel courant	3,0	-1,0	9,2	1,6	11,1	9,9	12,7	5,6

L'activité **Bois**, en croissance de 5,1 M€ en 2022 enregistre une nette progression de sa rentabilité. L'EBITDA augmente de 4,5 M€ pour atteindre 5,2 M€, soutenu par la forte hausse des prix des marchés de bois de sciages, principalement utilisés pour la fabrication des palettes dont le prix a globalement fortement augmenté.

L'Activité **Papier** enregistre une hausse du chiffre d'affaires de 7% grâce aux hausses de prix de vente dans une conjoncture mondiale porteuse pour tous les marchés du papier.

L'EBITDA est en nette amélioration (9,7 M€) grâce à ces hausses qui permettent de couvrir l'inflation du prix du bois, des coûts d'énergie et des transports et à une bonne maîtrise des autres charges. A noter que le 2nd semestre a été pénalisé par l'arrêt réglementaire au mois de novembre et un redémarrage des installations moins rapide que prévu, qui a limité la production des semaines suivantes.

Le chiffre d'affaires de l'Activité **Sacs** ressort également en croissance de 17,7% soutenu par une demande dynamique. L'EBITDA progresse de 1,7 M€ malgré le contexte fortement inflationniste des prix du papier et de l'énergie.

L'Activité **Flexible** délivre un chiffre d'affaires en progression de 23,5% et améliore également sa rentabilité avec un EBITDA en hausse de 6,2 M€ (+62%).

L'EBITDA de la société Gascogne Flexible à Dax augmente de 60% grâce au développement des marchés à plus forte valeur ajoutée. Le site allemand se redresse après une année 2021 difficile et retrouve même un EBITDA supérieur à celui de 2020.

◆ **Société mère (Comptes sociaux)**

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 9,6 M€, contre 8,6 M€ en 2021.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre comme en 2021.

Le résultat financier net augmente de 9,9 M€ (de 3,9 M€ à 13,8 M€ en 2022), en raison du versement de dividendes par la filiale Gascogne Flexible à hauteur de 8,1 M€ et la filiale Gascogne Sacs à hauteur de 5,8 M€ (en 2021, seule la filiale Gascogne Flexible avait versé des dividendes pour 3,8 M€).

Le résultat exceptionnel s'établit à – 0,8 M€ en 2022.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 0,8 M€ en 2022 correspondant à l'économie d'impôt associée à l'utilisation des déficits des filiales déficitaires au sein de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'établit à + 13,7 M€, contre + 5,7 M€ en 2020.

Au bilan, il est à noter que les capitaux propres augmentent de 13,7 M€ (passant de 114,2 à 127,9 M€) lié au résultat net de l'année (13,7 M€).

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2022 est de 40 206.

◆ Echéancier fournisseurs et clients

Fournisseurs	Exercice clos le 31/12/2022	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2021	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice
Nombre de factures reçues non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu	23		20	
Montant total des achats sur l'exercice	5 233		3 276	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	298		705	
Total non échu	298		705	
Échu depuis moins de 30 jours	143	2,7%	85	2,6%
Échu depuis 30 à 60 jours	-	0,0%	5	0,2%
Échu depuis plus de 60 jours	-13	-0,2%	-37	-1,1%
Total échu	131	2,5%	54	1,7%

Clients	Exercice clos le 31/12/2022	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2021	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice
Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	8		12	
Montant total des factures concernées sur l'exercice	9 891		8 580	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	3 284		2 492	
Total non échu	3 284		2 492	
Échu depuis moins de 30 jours	14	0,1%	15	0,2%
Échu depuis 30 à 60 jours	14	0,1%	14	0,2%
Échu depuis plus de 60 jours	14	0,1%	76	0,9%
Total échu	43	0,4%	105	1,2%

- **POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX**

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,2 M€ (vs 2,5 M€ en 2021) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

- **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe. Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2022 s'élèvent à 1,5 M€ et sont comptabilisées en charge.

- **PARTIES LIEES**

- ♦ **Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe**

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

- ♦ **Transactions avec des parties liées**

Gascogne SA n'a entretenu, en 2022, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence).

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023). Au titre de l'exercice 2022, Gascogne SA a versé à Biolandes Technologies les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

- **EVOLUTION ET PERSPECTIVES**

La demande forte des deux dernières années semble connaître un ralentissement depuis la fin de l'année 2022 sur certains marchés, même si l'activité commerciale des sociétés du Groupe reste encore globalement bien orientée en ce début d'année 2023. Le contexte géopolitique et économique mondial ainsi que les évolutions des prix des matières premières, des coûts de transport et des énergies demeurent des points de vigilance auxquels le Groupe reste attentif.

Le Groupe avance sur le projet d'implémentation de la nouvelle machine à papier pour la papeterie de Mimizan et sur son financement.

- **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Evolution de l'actionnariat d'ATTIS 2, actionnaire de référence de Gascogne

Attis 2 détient, depuis 2014, 70,6% du capital de Gascogne, dans laquelle elle est entrée à l'occasion de sa restructuration. Gascogne rappelle qu'elle a été informée par Attis 2, le 30 septembre 2022, de la conclusion d'accords entraînant une modification de l'actionnariat d'Attis 2, sans changement sur la situation de contrôle du groupe Gascogne, sous condition de l'obtention d'une décision de l'AMF portant sur l'absence d'obligation pour Attis 2 et/ou ses associés de déposer une offre publique d'acquisition.

Le 15 mars 2023, le fonds professionnel de capital investissement ETI 2020, représenté par sa société de gestion, Bpifrance Investissement (« Bpifrance »), et la société Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (« DRT ») ont cédé l'intégralité des actions qu'ils détenaient dans Attis 2 au profit de la société Biolandes Technologies, du Pôle Crédit Agricole[1] et de Crédit Mutuel Equity, nouvel actionnaire d'Attis 2, entraînant une modification de l'actionnariat indirect de la société Gascogne SA sous la forme d'une substitution d'actionnaires minoritaires au sein du concert.

Le capital social d'Attis 2 et ses droits de vote sont désormais répartis de la façon suivante :

- 49% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par Biolandes Technologies ;
- 26% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par le Pôle Crédit Agricole ; et
- 25% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par Crédit Mutuel Equity.

Aux termes de la décision n°223C0295 publiée le 13 février 2023, l'AMF a considéré que l'évolution du concert majoritaire de Gascogne formé autour d'Attis 2, ne donnait pas lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique compte tenu notamment du maintien de la situation de prédominance dont bénéficie Biolandes Technologies au sein du concert majoritaire, modifié par substitution d'actionnaires minoritaires.

Par ailleurs, l'Autorité de la Concurrence a, par décision n°23-DCC-41 du 3 mars 2023, autorisé la prise de contrôle exclusif du groupe Gascogne par le groupe Biolandes (contrôle précédemment exercé conjointement par Biolandes et DRT du fait de l'existence du sous-concert majoritaire). Cette recomposition actionnariale n'a aucun impact sur la participation directe d'Attis 2 dans Gascogne, qui reste inchangée (soit 70,60% du capital et 77,52% des droits de vote), et ne remet pas en cause la cotation du titre Gascogne. Cette opération s'inscrit dans la dynamique des projets d'avenir et de développement du groupe Gascogne, la pérennisation de ses activités ainsi que la préservation de l'emploi dans la région des Landes.

Cette opération, qui intervient à une phase cruciale pour le développement du groupe, a permis de doter Attis 2 d'un actionnariat prêt à soutenir les projets d'investissements futurs du groupe Gascogne, qui nécessiteront des financements sans précédent. Biolandes Technologies a pris l'engagement de ne pas initier d'offre publique de retrait dans les 12 mois qui suivront le remboursement ou la conversion des ORAN 1 et 2 en actions nouvelles (à supposer que les conditions pour déposer une offre publique de retrait soient satisfaites, ce qui ne devrait pas être le cas y compris en cas de conversion des ORAN 1 et 2 en actions).

Ces événements ont fait l'objet d'un communiqué (22/03/2023) disponible sur www.groupegascogne.com dans la rubrique Finance.